

CSE DIRECTIONS TECHNIQUES

CSSCT, ses attributions !



Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CSSCT⁽¹⁾ ont remplacé les CHSCT⁽¹⁾.

La Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) s'est vu confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, et cela malgré un dialogue social parfois compliqué.

Elle ne peut pas émettre d'avis consultatif en lieu et place du CSE⁽¹⁾ et n'a pas la possibilité de recourir à une expertise, mais peut en proposer au CSE⁽¹⁾.

Elle procède à l'inspection des lieux de travail, notamment en s'appuyant sur le travail des représentants de proximité, les RPX⁽¹⁾.

Ces derniers ont été créés à la fois pour compenser la perte des délégués du personnel, mais aussi pour jouer un rôle prépondérant en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail grâce à leur délocalisation et leur proximité avec les salariés.

Quid du bilan après 4 ans de mandat ?

Vos RPX⁽¹⁾ et membres de la CSSCT sont régulièrement sollicités pour effectuer des tournées trimestrielles dans le cadre de l'inspection des locaux. Sur l'ensemble du CSE des Directions Techniques, cela représente plusieurs dizaines de tournées régulières.

Les RPX ont participé à des enquêtes SSCT afin d'identifier les facteurs de risques ayant conduit à la survenue d'accidents du travail, d'accidents de trajet ou de maladies professionnelles. Ils sont susceptibles d'être sollicités dans le cadre d'une expertise et peuvent, en tant que représentants du personnel, déposer un droit d'alerte.

La CSSCT prend en charge l'analyse des risques professionnels qui est son cœur de métier, propose des actions de prévention, procède à des enquêtes et, ainsi, prépare les débats qui auront lieu dans le cadre du CSE⁽¹⁾.

Au cours de ce mandat, de nombreux sujets liés aux **risques** ont été suivis par les membres de la CSSCT, parmi lesquels :

- La pandémie de COVID ;
- L'exposition au radon et à l'amiante ;
- Le risque bruit ;
- Le risque chimique ;
- La mise en place du décret SECUFER ;
- La sécurité incendie, les sauveteurs secouristes du travail.

Néanmoins, de nombreux autres sujets - parfois éphémères ou moins en vue, mais tout aussi importants - ont été abordés et suivis par vos représentants : aménagement des locaux, écoute et assistance aux agents qui en expriment le besoin, analyse, suivi et propositions lors des réorganisations de services...

Concernant la **santé** et la **sécurité**, la CSSCT a été sollicitée sur des sujets suivants :

- Les RPS (risques psycho-sociaux)
 - Invitation aux COPIIL⁽¹⁾ RPS (IDF, et DZI SE) ;
 - Observateur d'évaluations RPX (DZI ATL).
- La charge de travail ;
- Les harcèlements, les discriminations ;
- Le stress au travail ;
- L'accidentologie lors de groupes de travail réguliers.

Concernant les **conditions de travail**, la **QVT⁽¹⁾** et les **TH⁽¹⁾**, la **CSSCT a travaillé sur :**

- Le suivi des plans d'actions dans la division SF⁽¹⁾ (RPS), Lille (RPS + QAI) ;
- Le suivi des accords TH ;
- La mise en place forcée du FLEX (DG NUM, DZI Sud Est, AP AURA, DAUPHINE...) ;
- Les nombreux déménagements et réorganisations d'efficiences divers et variés ;
- Les PAPACT annuels en collaboration avec les COSEC et les acteurs RH ;
- Les expressions des salariés ;
- L'externalisation, la sous-traitance et leurs conséquences sur les conditions de travail, etc.





Tout cela a été réalisé avec :

- Uniquement 7 membres - dont 5 UNSA - et 1 seule CSSCT pour remplacer la dizaine de CHSCT du mandat précédent ;
- Des RPX mis en place pour leur proximité avec les salariés, mais sans forcément plus de disponibilité et souvent bien eseuilés face à la direction malgré l'appui de la CSSCT ;
- Une forte motivation face aux difficultés pour réaliser un travail complet et de qualité et arriver à se faire entendre.

Heureusement, la détermination et la pugnacité des élus UNSA-Ferroviaire permettent de faire bouger les choses.

(1) GLOSSAIRE :

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

COPIL RPS : comité de pilotage RPS

COSEC : coordinateur sécurité

CSE : Comité Social et Économique

CSSCT : Commission santé, sécurité et conditions de travail

DZI : Direction Zone Ingénierie.

PAPACT : plan annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

QAI : qualité de l'air intérieur

QVT : qualité de vie au travail

RPS : risques psycho-sociaux

RPX : représentant de proximité

SF : signalisation ferroviaire

TH : travailleur handicapé. Salarié atteint d'un handicap, temporaire ou durable, visible ou non, grave ou non, et reconnu comme tel



SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : cse@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

POUR NOUS REJOINDRE ET ADHÉRER EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org/com/page/1467>

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Efficace
EXPERTISE Savoir-faire
Hot-Line Juridique Services
Filières

Service public Autonomie
Carrières
STATUT Responsable
Syndicat de référence

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:

Prénom:

Direction:

Adresse Pro:

Collège:

Tél:

Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org